

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

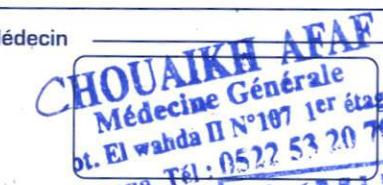
## Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 09/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/11/2012	C		1500 dh	OUAIKH AFAC Médecine Générale 11 Novembre 2012 522-532038

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Biorun N°1 DEROUA Biorun N°1 Deroua Tél: 03 22 33 09 11 21	09/11/21	€23,40 062049176 INPE

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Chouaikh AFAF  
Médecine Générale

107, Lot El Wahda II - 1er Etage  
Deroua - Tél.: 05 22 53 20 70

الدكتورة الشويخ عفاف  
الطب العام

107 ، تجزئة الوحدة II ، الطابق الأول  
الدروة، الهاتف : 05 22 53 20 70

deroua, le 09-11-21 الدروة، في

Bel Khadra 20 Kra

16,00 x 3

1 - duop 1 set 1j

28,6 x 2

2 - Sulpiride  
1 gel 1j

21,00 x 2

3 -

le bra  
1cp 1j

4,60  
4 -

Nospa forte

1cp  
Pharmacie S.A.C. N°1 DEROUA  
Bldr. N°1 Deroua  
Tél. 0522 53 20 70

CHOUAIKH AFAF  
Médecine Générale  
El Wahda II N°10 1er étage  
Tél. 0522 53 20 70

المعدية

LOT: BDD4901A  
PER: JUL 2022  
PPV: 160 DH 00

المعدية

LOT: BDD4901A  
PER: JUL 2022  
PPV: 160 DH 00

LOT: 21242 PER: 08/2024  
PPV: 21,00 DH

LOT: 21242 PER: 08/2024  
PPV: 21,00 DH

NO - SPA FORTE 80MG  
CP B20  
P.P.V: 45DH00  
6 118000 061816

LOT: BDD49001A  
PER: SEP 2023  
PPV: 160 DH 00

PPV  
LOT  
PER 28,20  
28,20  
LOT  
PER